

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 12 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 7 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, Mrs S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mmes E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI, C. ARSAC

MEMBRES EXCUSES : Mme C. CABOUX, Mr T. CANAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr M. DURDILLY

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part au Conseil Municipal que :

- Mme C. CABOUX a donné pouvoir à Mme S. JACQUET
- Mr T. CANAL a donné pouvoir à Mr H. DIGAS

Il interroge les conseillers sur d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal du 25 janvier dernier. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

NUMERO	OBJET	DECISION
4 / 2024	Projet école : validation APS	1 abstention – 13 pour

Le Maire
Hervé DIGAS

Secrétaire de séance
M. DURDILLY